

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

Nº 055

Le 10 mars 1989

TIBET

Le 10 mars, les membres du groupe "Comité Canada-Tibet" ont présenté au ministère des Affaires extérieures une pétition concernant le Tibet. Des fonctionnaires du Ministère leur ont fait part de la position du gouvernement à ce sujet.

Le 7 mars, des officiels du ministère des Affaires extérieures ont rencontré des représentants de l'ambassade de la République populaire de Chine pour leur faire part des préoccupations canadiennes à la suite des incidents survenus au Tibet et demander aux autorités chinoises de respecter les droits et les libertés fondamentaux de la personne dans leur gestion de la situation. Si le Canada ne conteste pas la souveraineté de la Chine sur le Tibet, le gouvernement canadien s'attend néanmoins de la Chine qu'elle adhère aux principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'ambassade du Canada à Beijing a par ailleurs reçu instruction de réitérer aux autorités chinoises compétentes les inquiétudes du Canada à l'égard de ces développements.

À la connaissance du gouvernement, il n'y a aucun Canadien au Tibet à l'heure actuelle.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures